

PAR COURRIEL

Québec, le 17 janvier 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.486

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Déposer une demande d'accès à l'information concernant les aides financières et les discrétionnaires dans les projets de campings et de parcs au Québec, en 2023 et en 2024, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment dans les programmes délégués à la ministre responsable des Aînés.

Obtenir une copie des Aides financières et discrétionnaires pour les campings et les parcs lors des années 2023 et 2024, sur tout le territoire du Québec. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

...

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00003